

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay, le 11 avril 2023



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY  
DU 4 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M.M. TERLAT Yves - MOREN Michèle - DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal - BEAUCOURT Astrid - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude - DRUELLE Claude - SOLTYS Arlette - DELATTRE Adélaïde - DEMEYERE Martine - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - ECAILLET Michèle - KUSNIREK David - CAMPEL Pascal - TAILLEZ Louissette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

**Etaient excusés** : M.M. DANCOISNE Albert (pouvoir à Yves TERLAT) - THUMEREL Philippe (pouvoir à Alexandre DERISBOURG) - PRIEM Sonia (pouvoir à Michèle MOREN) - DELPIERRE Sandrine (pouvoir à Didier ROBIDET) - CORTES Arlette (pouvoir à Pascal CAMPEL)

**Étaient absents** : M.M. LABALETTE Dominique



La séance ouverte, Madame Béatrice HONORE est désignée secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2023 est adopté à l'unanimité nonobstant la modification demandée par Monsieur CAMPEL (dans les divers en fin de séance, il ne demandait pas la communication des comptes de l'Ablette mais les recettes des étangs à truites).

En introduction de séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'inscription du « Camus Haut » au titre des monuments historiques suite à un arrêté préfectoral du 16 février dernier dont la notification ne nous est pas encore parvenue mais qui nous a été confirmé par une visite du Directeur Régional des Affaires Culturelles.

Monsieur le Maire déplore que la commune ait été informée mais non concertée sur ce classement à l'initiative de Monsieur le Préfet.

Un avis devra prochainement être rendu sur un projet de Périmètre délimité des abords (PDA) du bâtiment. Habituellement, ce périmètre est de 500 mètres (impact pour les propriétaires voisins ?). Monsieur le Maire s'est prononcé pour un périmètre à la parcelle, intégrant l'ancien restaurant fermé qui jouxte l'école Curie. Dans la mesure où ce classement empêche toute démolition du bâtiment, des recherches sont en cours afin de lui donner une seconde vie et d'envisager une réhabilitation qui s'intégrerait au quartier sans que cela impacte le budget de la commune. Une recherche de financements est en cours par le service du DRAC et de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier).

Monsieur le Maire informe par ailleurs que le Plan Local d'Urbanisme communal, en cours de révision, devra intégrer cette modification. Le conseil devrait se prononcer sur l'arrêt de projet prochainement.

La séance reprend à 17h55.

#### **1) Bilan des opérations patrimoniales - Année 2022**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan annuel 2022 des opérations immobilières traitées par la Commune. (Madame SOLTYS n'a pas participé au vote)

#### **2) Adoption du compte de gestion - Année 2022**

Le Compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal exactement conforme au compte administratif présenté par Monsieur le Maire est approuvé à la majorité.

Pour : 20  
Contre : 6 (M.M. CAMPEL - CORTES - KUSNIREK - TAILLEZ - SEWERYN - BIDAULT)  
Abstention : 0

#### **3) Adoption du compte administratif de l'année 2022 et affectation des résultats sur 2023**

Madame BEAUCOURT expose les résultats du compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 801 560,09€ et un excédent d'investissement de 2 352 845,32€.

Monsieur le Maire laisse ensuite la présidence de l'assemblée à Madame MOREN et quitte la séance. Sur proposition de Madame MOREN, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'approuver le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 et approuve l'affectation des résultats 2022 au Budget primitif de l'année 2023, soit 401 560,09€ en réserve au compte 1068 de la section d'investissement et le maintien du solde soit 400 000,00€ en recettes à la section de fonctionnement.

Pour : 18 (M le Maire n'a pas participé à la délibération)  
Contre : 6 (M.M. CAMPEL - CORTES - KUSNIREK - TAILLEZ - SEWERYN - BIDAULT)  
Abstention : 0

#### **4) Impôts locaux - Vote des taux - Année 2023**

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Comme les années précédentes, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

Taxes	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases	Produit
Habitation	16,30	16,30	66 715	10 875
Foncière bâtie	38,77	38,77	3 515 000	1 362 766
Foncière non bâtie	54,39	54,39	24 300	13 227

#### **5) Adoption du budget primitif - Année 2023**

Madame BEAUCOURT passe en revue les différents chapitres budgétaires en dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement et recettes d'investissement.

Monsieur SEWERYN questionne sur les écarts constatés dans le total des recettes réelles de fonctionnement. Madame BECQUART, responsable de gestion comptable en mairie, sur invitation de Monsieur le Maire, lui indique quelles sommes il doit prendre en considération. Les totaux dans les documents sont corrects. Monsieur SEWERYN fait le constat d'une évolution importante des budgets primitifs depuis 2014 et souhaite bon courage à l'équipe en place pour assumer un budget à plus de 10 millions cette année. Monsieur le Maire l'en remercie et indique que c'est en lien avec l'investissement pour la salle de sport, ce que tout le

monde a compris. Il souligne également l'augmentation du budget de fonctionnement que les nouveaux habitants et les recettes des services compensent.

Monsieur CAMPTEL interroge sur la différence entre la M14 et la M57. Monsieur le Maire donne la parole à Madame BECQUART, Responsable de Gestion Comptable ; celle-ci explique que la M57, qui remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la M14, vise à faire converger davantage la comptabilité publique vers la comptabilité privée. Elle précise également que le Compte Financier Unique (CFU) se substituera au compte de gestion et au compte administratif.

Puis, Monsieur KUSNIREK s'étonne que le montant des dépenses imprévues passe de 10 000€ en 2022 à 0€ en 2023. Madame BECQUART indique qu'il s'agit d'une des conséquences du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui prévoit la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement hors charges de personnel. Les dépenses imprévues ne feront donc plus partie de l'inscription budgétaire.

Enfin, Monsieur CAMPTEL demande si le montant du prêt relais peut augmenter. Monsieur le Maire répond que, s'agissant d'une somme prévisionnelle, il peut effectivement augmenter ou baisser et que la commune s'engage à mener les négociations du taux jusqu'à la dernière minute. Il précise également que le prêt sera soumis au vote du Conseil Municipal.

Le budget primitif est adopté à la majorité.

Pour : 20  
Contre : 6 (M.M. CAMPTEL - CORTES - KUSNIREK - TAILLEZ - SEWERYN - BIDAULT)  
Abstention : 0

#### **6) Subvention au CCAS - Année 2023**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 42 100,00€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

#### **7) Subventions communales aux associations annaysiennes pour l'année 2023**

Afin de ne pas mettre en difficulté les associations communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur verser un acompte sur leur subvention annuelle à raison de 50 % du montant de la subvention attribuée en 2022 selon le tableau repris ci-après :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
Amicale des communaux	500,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
APE Ecole Péri-Curie	100,00 €
Club de l'amitié	130,00 €
Compagnie de l'Artois	750,00 €
Ecole de musique	2 000,00 €
Harmonie La Renaissance	2 000,00 €
Jardins d'Annay	150,00 €
Médailleurs du Travail	220,00 €
Mémoire et Racines	150,00 €
Tarin des Aulnes	125,00 €
Comité du Souvenir Français	125,00 €
Fan Club Claude Arena	125,00 €

(Monsieur SEWERYN, pour l'Harmonie la Renaissance et le Souvenir Français, n'a pas participé au vote)

## **8) Subventions communales aux associations sportives annaysiennes pour l'année 2023**

Afin de ne pas mettre en difficulté les associations sportives communales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de leur verser un acompte sur leur subvention annuelle à raison de 50 % du montant de la subvention attribuée en 2022 selon le tableau repris ci-après :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
Annay Disc Golf Club	175,00 €
Ayama	250,00 €
Boxing Club Ring Annay	187,50 €
Cyclo Club	400,00 €
Football Club Annaysien	3 000,00 €
Idéal Pétanque	325,00 €

(Monsieur THUMERELLE, pour l'Idéal Pétanque, Monsieur ROBIDET et Madame ECAILLET, pour le Boxing club, n'ont pas participé au vote)

## **9) Subvention de démarrage à l'association WAPAPETI**

Il est décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de démarrage de 250,00 € à l'association WAPAPETI (Wantiez Pantigny Parents d'Elèves Tous Impliqués) dont l'objet est de créer des animations, récolter des fonds, proposer des sorties ou activités et participer à la vie de l'école pour les enfants des écoles du centre.

## **10) Renouveau d'adhésion à l'association des Communes Minières France**

Considérant l'action de l'association qui défend les intérêts collectifs de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion annuelle à l'association des Communes Minières de France pour un montant de 675,30€.

## **11) Modalités d'application de la Taxe Locale sur la publicité extérieure**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure revalorisés chaque année par les services financiers de l'Etat pour 2023.

## **12) Jeunes en Ville**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement de 24 jeunes annaysiens susceptibles de travailler cet été dans le cadre des « jobs d'été ».

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au premier grade de catégorie C (indice 367) à raison de 30 à 35 heures réparties sur une ou deux semaines.

## **13) Constitution d'un groupement de commandes Permis de louer et Permis de diviser**

Compte tenu de l'existence de deux marchés distincts concernant les visites de permis de louer et de diviser et en cohérence avec le premier volet du schéma de mutualisation, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin sur l'acquisition de prestations liées au déploiement de ces deux dispositifs (APML : Autorisation Préalable de Mise en Location et APD : Autorisation Préalable de Division) et de la prise en charge par la CALL de 50% du montant des dépenses des visites.

## **14) Commission Suivi de Site NORTANKING**

Suite au renouvellement de la Commission de Suivi de Site Nortanking, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la désignation de Monsieur Claude DRUELLE en qualité de titulaire et Monsieur Jean Claude HOFFMANN en qualité de suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Monsieur SEWERYN indique qu'on lui a signalé que le site était à l'arrêt. Monsieur DRUELLE et Monsieur le Maire confirment que le site est toujours en activité et que ses informations sont erronées

**Divers :**

Monsieur DERISBOURG prend la parole pour apporter le soutien des élus aux services municipaux et aux agents pour leur engagement contre la réforme des retraites.

Monsieur BIDAULT en a profité pour demander si NICOLIN ferait le ramassage des ordures ménagères jeudi prochain car c'est un jour de grève. Madame LEROY lui a répondu que si cette information était communiquée par la CALL, un communiqué via la page Facebook de la Ville serait effectué.

Monsieur KUSNIREK signale qu'un soutien pourrait également être apporté à certains agents dont les heures hebdomadaires de travail ont été diminuées.

Monsieur le Maire dément cette information et affirme qu'aucun abaissement d'horaires n'a été réalisé. Madame Honoré confirme et précise que les élus sont disponibles et à l'écoute du personnel communal.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 18h38

**Béatrice HONORE**  
Secrétaire

**Yves TERLAT,**  
Maire